



Communiqué de presse

***L'ESPE de Versailles,
une installation à marche forcée au détriment de la démocratie***

L'organisation scandaleuse des élections au Conseil d'Ecole

Présentée comme l'outil d'une reconstruction de la formation professionnelle des personnels d'enseignement et d'éducation, l'ESPE, dans l'académie de Versailles, fait l'objet d'une installation chaotique, opaque et bureaucratique, en raison d'un calendrier précipité imposé par le MEN, des difficultés de coordination entre l'Université et le Rectorat et de l'absence de consultation, à toutes les étapes du processus, des personnels et des usagers ainsi que de leurs organisations syndicales représentatives.

Un nouveau seuil a été franchi pour la mise en place du Conseil d'Ecole. Composé en majorité de représentants des personnels et d'usagers, il fonde la participation de ceux-ci à la définition et à la mise en œuvre des formations et au fonctionnement de l'Ecole.

Or les conditions d'organisation des élections de celui-ci, décidées par le Recteur et le président de l'Université de Cergy sans aucune information ni concertation préalable avec les organisations représentant les personnels et les usagers, dénotent un dédain inacceptable pour la voix des personnels et des usagers. Elles mettent en difficulté les organisations professionnelles et étudiantes pour construire leurs listes et faire campagne, et risquent de déboucher sur une participation très faible :

- calendrier communiqué sans préavis la veille des vacances de la Toussaint
- date butoir pour le dépôt des listes et des actes de candidature fixée au 14 novembre faisant abstraction de la période des vacances de la Toussaint et du lundi férié du 11 novembre
- une seule journée de scrutin, le 26 novembre, programmé alors que les électeurs, du fait de leurs obligations professionnelles, ne seront pour beaucoup pas présents sur les sites des bureaux de vote (le vote par dépôt n'est pas possible)
- listes électorales non fiables pouvant entacher la régularité de l'ensemble des opérations électorales

La demande de report des élections à la mi décembre afin de permettre la construction d'un calendrier concerté compatible avec les exigences de la démocratie électorale a fait l'objet d'une fin de non recevoir du Recteur au motif que le Ministre exige l'installation du Conseil d'Ecole à la date du 1^{er} décembre. Au vu de la durée des mandats (2 ans pour les usagers, 5 ans pour tous les autres membres du Conseil d'Ecole) des élections bâclées seraient totalement préjudiciables au bon fonctionnement de celui-ci.

Les organisations syndicales en appellent donc solennellement au Ministre de l'Education nationale pour obtenir le report des élections à la mi-décembre, comme cela s'est déjà fait.